



## COMMUNIQUE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR

\*\*\*\*\*

Le ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur porte à la connaissance de l'opinion publique nationale, et en particulier des citoyens togolais envisageant un déplacement vers les États-Unis d'Amérique, que depuis ce **lundi 9 juin 2025**, les autorités américaines ont mis en œuvre une **suspension temporaire** de l'entrée sur leur territoire des ressortissants togolais relevant des catégories de visas suivantes :

- **Visas de non-immigrant B-1/B-2** : voyages d'affaires, tourisme, soins médicaux... ;
- **Visas d'études et d'échange F, M et J** : étudiants, stagiaires, programmes d'échange culturel ou académique ;
- **Tous les visas d'immigration.**

Selon les autorités américaines, cette mesure fait suite à un **taux élevé de dépassement de séjour** constaté parmi certains détenteurs togolais de visas (c'est-à-dire des personnes demeurant sur le sol américain au-delà de la période autorisée).

Toutefois, **plusieurs catégories de personnes sont exemptées** de ces restrictions, à savoir :

- Les titulaires de **visas diplomatiques et officiels (A et G)** ;
- Les **conjoints, enfants et parents** de citoyens américains (visas de regroupement familial pour proches immédiats) ;
- Les **adoptions d'enfants togolais** par des citoyens américains ;

- Les **résidents permanents légaux** des États-Unis (détenteurs de carte verte) ;
- Les **détenteurs de visas spéciaux d'immigrant**, notamment les employés ou anciens employés du gouvernement américain ;
- Les **binationaux togolais** voyageant avec un passeport d'un pays **non concerné** par les restrictions ;
- Les participants officiellement accrédités à **certains événements sportifs internationaux majeurs**.

Le ministère rappelle à l'ensemble des citoyens togolais l'impérieuse nécessité de **respecter strictement les conditions de séjour** dans les pays d'accueil, notamment en matière de visas, afin d'éviter que de telles décisions, aux répercussions collectives, ne se reproduisent.

Le ministère suit de très près l'évolution de la situation et maintient un **dialogue constant avec les autorités américaines**, dans l'optique d'un **rétablissement rapide et durable** de l'accès normal au territoire américain pour les citoyens togolais.

Fait à Lomé, le **10** JUIN 2025

**Le ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur**

